



Strasbourg, 16 octobre 2008

DH-MIN(2008)007

**COMITE D'EXPERTS SUR LES QUESTIONS RELATIVES A LA PROTECTION  
DES MINORITES NATIONALES**

**(DH-MIN)**

---

**LISTE DE DECISIONS ADOPTÉES**

**8ème réunion  
15-16 octobre 2008**

**Strasbourg  
Conseil de l'Europe  
Salle G.2, bâtiment Agora**



## LISTE DE DECISIONS ADOPTÉES

Au cours de sa huitième réunion, tenue du 15 au 16 octobre 2008 à Strasbourg, le Comité d'experts sur les questions relatives à la protection des minorités nationales (DH-MIN) adopte les décisions suivantes, en gardant à l'esprit le fait que les activités futures qui sont envisagées dépendront de l'adoption par le Comité des Ministres d'un nouveau mandat du Comité :

1. Le DH-MIN élit **Mme Milena Klajner (Croatie)** comme **Présidente** (ce choix devra être entériné par le CDDH) et Mme Bilge Tekin Befrits (Suède) comme **Vice-présidente**, toutes deux pour un mandat d'un an qui débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2009. comme **Présidente**

2. A la demande du Comité de Ministres, le DH-MIN a examiné la question de la valeur ajoutée potentielle de l'élaboration de nouvelles lignes directrices sur **les procédures concernant le développement des relations entre un Etat parent et ses minorités** résidant dans un autre Etat par rapport aux autres documents internationaux existants. Après avoir analysé le travail effectué à ce jour dans ce domaine, une large majorité des membres du Comité est d'avis que les normes du Conseil de l'Europe et de l'OSCE sont de nature complémentaire et posent les principes de base pour guider les Etats dans ce domaine.

Le DH-MIN considère qu'il n'est pas nécessaire pour l'instant d'élaborer de nouvelles lignes directrices. Le Comité décide de continuer à recueillir des informations sur cette question afin de suivre les évolutions et de discuter de la façon dont les Etats membres font usage des normes existantes dans leurs politiques et il réexaminera cette question le moment venu.

3. A la demande des Délégués des Ministres, le DH-MIN s'accorde sur des observations (doc. Réf. : DH-MIN (2008)005) à propos de **la Recommandation 222 (2007)** du Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe sur « L'enseignement des langues régionales ou minoritaires » ainsi que du projet de réponse des Délégués des Ministres et décide de les transmettre au CDDH, qui les fera ensuite suivre aux Délégués pour examen.

4. Le DH-MIN convient de poursuivre plus avant ses travaux sur **la promotion de l'usage des langues des personnes appartenant aux minorités nationales**. Le DH-MIN charge le Secrétariat de contacter les délégations de la Croatie, de la Moldova et de la Hongrie afin de déterminer l'ordre de présentation des nouvelles études de cas de bonnes pratiques dans ce domaine lors des prochaines réunions du Comité.

5. Suite aux informations fournies par le Président du **Comité consultatif de la Convention-cadre** sur l'adoption d'un commentaire thématique sur « la participation effective des personnes appartenant à des minorités nationales à la vie culturelle, sociale et économique et aux affaires publiques » et du schéma pour les rapports étatiques devant être soumis pour le 3<sup>ème</sup> cycle de suivi de la Convention-cadre, le DH-MIN décide de demander aux Etats concernés de porter ce commentaire à l'attention de leurs autorités et de procéder à sa traduction dans la(les) langue(s) de l'Etat et, dans la mesure du possible, dans les langues minoritaires. Le Comité demande à ce que les Etats fassent part de leur évaluation du Commentaire et indiquent les domaines qui pourraient faire l'objet de tels commentaires à l'avenir.

6. Le DH-MIN adopte **un rapport présentant ses activités** au cours des deux dernières années (réf.: DH-MIN (2008)005) et décide de le soumettre au CDDH, tout en proposant à ce dernier de le porter aussi à la connaissance du Comité des Ministres de façon appropriée.

7. Le DH-MIN convient de continuer à examiner la question de **la collecte de données à caractère ethnique**, ainsi que des méthodes adéquates pour collecter de telles données, et de **l'accès des minorités nationales aux nouveaux médias** lors de sa 9<sup>ème</sup> réunion.

8. **Pour ce qui est de la date de ses prochaines réunions**, le DH-MIN convient que, sous réserve de l'approbation de son nouveau mandat par le Comité des Ministres, le Comité tiendra sa 9<sup>e</sup> réunion du 1<sup>er</sup> au 3 avril 2009 et il convient provisoirement que sa 10<sup>e</sup> réunion se tiendra dans la semaine du 9 au 13 novembre 2009.

9. En ce qui concerne ses activités futures, le DH-MIN convient, quant à la proposition autrichienne, de discuter de **la répartition du soutien financier public** aux projets concernant les personnes appartenant aux minorités nationales et leurs associations, ainsi que de tenir un échange de vues sur les pratiques, les critères et les modèles existants dans ce domaine. En outre, il convient d'examiner le projet de questionnaire qui devra être préparé par le Secrétariat en consultation avec le Bureau et la Délégation autrichienne.